



ENTREtenir LES ESPACES PUBLICS SANS PESTICIDE, C'EST POSSIBLE !

Voiries, espaces verts, terrains de sports, cimetières...



PRÉVENIR LA LEVÉE DE VÉGÉTATION SPONTANÉE

Végétaux et paillis arrêtent les rayons du soleil, empêchant la levée de végétation spontanée.

De nombreuses espèces de plantes vivaces et d'arbustes

ont un pouvoir couvrant intéressant. Le choix des végétaux doit se faire en priorité en fonction des conditions climatiques et du type de sol. Il faut tenir compte de leur vitesse de croissance et du volume qu'ils occuperont à terme, qui doivent être adaptés à la situation dans laquelle ils seront utilisés.

La végétalisation est une solution qui convient dans de nombreuses situations : massifs, pieds d'arbres, talus, pieds de murs...

Les paillages organiques,

biodégradables, favorisent l'activité biologique et l'aération du sol, possèdent une bonne capacité de rétention d'eau (réduction de l'arrosage)... ils se décomposent lentement et améliorent la structure du sol après incorporation (fibres de bois, paillettes de lin ou de chanvre, écorce de cacao...). **Même si certaines herbes spontanées parviennent à se développer, l'arrachage est facilité par un faible enracinement.**

Les paillages synthétiques

(bâches en polypropylène ou polyéthylène) sont efficaces et surtout intéressants dans les zones où l'on veut réduire l'intervention des agents (abords de routes passantes, terrains peu accessibles...). Toutefois, leur intérêt est limité étant donné que ces matériaux ne sont pas biodégradables (déchets à éliminer), laissent peu passer l'eau et réduisent l'activité des micro-organismes.

En 2010, en région Centre, près de 7% de la population a reçu au robinet une eau dont la teneur a dépassé au moins une fois l'exigence de qualité vis-à-vis des pesticides.

Source : Les teneurs en pesticides dans les eaux distribuées en région Centre en 2010 - ARS Centre.



▲ **Les communes utilisent de plus en plus le paillage. L'installation de végétaux couvrants est moins courante alors qu'elle convient dans de multiples situations.**

ÉLIMINER LES HERBES INDÉSIRABLES

La binette, la serfouette, le sarcloir, le couteau à désherber...

sont autant d'outils qui remplacent efficacement les produits herbicides dans les massifs ou sur les allées perméables. Jusqu'au pic-bine®, une binette améliorée permettant d'éradiquer la végétation spontanée dans les caniveaux...

Un balayage régulier

des caniveaux et des pieds de murs permet d'éliminer le substrat et les graines qui s'y accumulent, mais également d'arracher la végétation installée, quand elle est peu développée.

Le Réciprocator®

est une débroussailluse à disques qui permet de tailler la végétation en toute sécurité le long des bordures, autour des arbres... sans risque de projection et sans abimer clôtures et troncs d'arbres.

Une large gamme d'outils mécaniques

permet de désherber les surfaces meubles (sable, gravillons, herbe...) : ils déracinent les herbes en travaillant le sol sur les premiers centimètres...

Le désherbage thermique

consiste à appliquer un choc thermique sur les plantes, provoquant l'éclatement des cellules et entraînant la mort de la partie aérienne des végétaux ciblés. Il existe des désherbeurs thermiques **à flammes**, **à infrarouges** (flamme indirecte), **à eau chaude** ou **vapeur**, **à mousse**, **à air chaud**...

Trois communes du ►
Loiret, Boigny-sur-Bionne, Chécy et Mardié, ont acheté en commun un outil mécanique. Bénéficiant de subventions pour cette acquisition, l'investissement supporté par chaque commune a été considérablement réduit.



L'arrêté du 27 juin 2011 interdit l'utilisation de certains produits phytosanitaires dans certains lieux publics fréquentés par le grand public ou des groupes de personnes vulnérables.

GESTION DIFFÉRENCIÉE : UN ENTRETIEN ADAPTÉ DES DIFFÉRENTS ESPACES

Abords de mairie ou d'église (1), parcs traditionnels, espaces verts en zones résidentielles (2), espaces naturels (3)... la gestion différenciée implique de redéfinir les objectifs d'entretien de chaque lieu suivant ses caractéristiques, sa fonction et sa fréquentation. Cela permet de ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité de soins.

Sur le plan environnemental, la méthode permet de mieux gérer les ressources naturelles (fréquence d'arrosage, gestion des déchets verts), réduire les intrants (fertilisants et produits phytosanitaires) et favoriser la biodiversité.

Sur le plan économique, elle conduit à une rationalisation des moyens humains, techniques et financiers, et permet de réaliser des économies (suppression de jardinières, diminution de l'arrosage, du nombre de tontes, taille douce...)



Le 07 mai 2012 entrant en vigueur un décret reconnaissant la maladie de Parkinson comme maladie professionnelle. Le texte établit explicitement un lien de causalité entre cette maladie et l'utilisation des pesticides.



VOUS AVEZ DIT MAUVAISES ?

Accepter la végétation spontanée

Autrefois appréciées de nos ancêtres pour leurs vertus culinaires, thérapeutiques, esthétiques..., les herbes folles sont aujourd'hui considérées comme des indésirables. Redécouvrir ces herbes que l'on dit mauvaises parce que nous les connaissons mal, et accepter de les voir s'installer en ville est une autre façon de réduire l'utilisation des pesticides.

Et savoir reconnaître les vraies indésirables...

Apprenez à reconnaître les herbes invasives ou toxiques qui n'ont effectivement par leur place... plutôt que d'éradiquer les herbes spontanées sans distinction.



▲
Le pourpier maraîcher (*portulaca oleracea*) est une plante annuelle couchée qui ressemble à une plante grasse. Riche en oméga-3 et en antioxydants, il peut être consommé cru ou cuit.

INVASIVES !

La vergerette du Canada (*Conyza canadensis*), est une plante de plus en plus fréquente, notamment en milieux urbains et périurbains, où elle est capable de coloniser le moindre interstice.

TOXIQUES !

La morelle noire (*Solanum nigrum*), également appelée tue-chien, produit des baies globuleuses, noires à maturité, pouvant provoquer de graves intoxications.



DES CIMETIÈRES SANS PESTICIDE ?

DES CIMETIÈRES SANS PESTICIDE ?



1

Réduire, voire supprimer l'utilisation de produits herbicides dans les cimetières, c'est possible. La diversité de méthodes alternatives offre des solutions pour toutes les situations :

Allées imperméabilisées :

aucun désherbage nécessaire lorsqu'elles sont en bon état. Sinon, le balayage ou le désherbage thermique permettent d'éliminer les quelques herbes qui parviennent à s'installer.

Allées meubles :

arracher manuellement, ratisser, utiliser un outil mécanique... ou **enherber** ! (1)

Entre les tombes :

arracher, couper, passer le désherbeur thermique (attention aux fleurs artificielles !)... l'utilisation de **plantes couvre-sol** permet de réduire le nombre d'interventions. (2)

Massifs, pieds d'arbres et pieds de murs,

autour des monuments aux Morts : installer des plantes couvre-sol.

Bien qu'interdit depuis 1998, le **Lindane**, insecticide utilisé en agriculture et dans les produits pharmaceutiques, est chaque année détecté dans plus de 30 % des échantillons d'air ambiant analysés.
Source : Lig'Air, rapport final 2010.

◀ Remplacer certains espaces minéralisés par des massifs contribue à améliorer l'aspect esthétique d'un cimetière et suscite l'indulgence de la population face à l'apparition de quelques herbes spontanées.



2



A L'OCCASION D'UN PROJET D'AGRANDISSEMENT OU DE CONCEPTION DE CIMETIÈRE, TENIR COMPTE DES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES POUR L'ENTRETIEN DES CIMETIÈRES ANCIENS PERMET DE FACILITER LE DÉSHERBAGE ULTÉRIEUREMENT.



1

Privilégier des allées rectilignes,

facilitant la circulation des matériels d'entretien (balayeuse, désherbeur mécanique, tondeuse...) et permettant d'éviter de créer des espaces très découpés, aux formes variées, difficiles à entretenir. (1)

Eviter de multiplier les allées secondaires,

afin de limiter les besoins d'intervention. Il est également possible de les enherber en prévoyant une portance suffisante (qui peut être assurée par une modification de la structure du sol ou la mise en place de dalles alvéolées, par exemple).

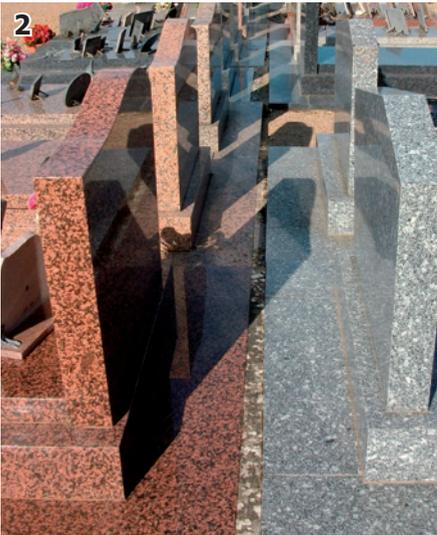
Espacer les tombes,

pour faciliter le passage d'une tondeuse ou au contraire **accoler les semelles** (2) pour limiter les interstices dans lesquels la végétation peut se développer.

Aménager des espaces végétalisés,

massifs en pieds de murs et/ou en bout d'allée, plantations d'arbres dont l'entretien sera limité par la plantation de végétaux couvre-sol ou la mise en place de paillage.

Quelle que soit la stratégie adoptée, il est important d'expliquer la démarche.



2

DES CIMETIÈRES SANS PESTICIDE ?

7

SUR LES TERRAINS DE SPORT, C'EST POSSIBLE !

Les terrains inertes

Terrains de boules, terrains de tennis, pistes d'athlétisme... selon les situations et l'usage, la fréquentation peut suffire à limiter l'enherbement.

Des études épidémiologiques montrent que les personnes exposées aux pesticides ont plus de risque de développer de nombreuses maladies : cancer, malformations congénitales, problèmes d'infertilité, problèmes neurologiques ou encore système immunitaire affaibli sont plus fréquents chez eux !

Source : <http://www.mdrpf.org>

Si ce n'est pas le cas, il est nécessaire de poser les questions suivantes : quelle est la fonction et le niveau de fréquentation de cet espace public ? Faut-il continuer à le maintenir en l'état ?

Pourquoi tenter de maintenir un espace vierge de toutes herbes spontanées en vain, alors qu'il est très peu utilisé ?



Pour désherber des surfaces imperméabilisées, les matériels thermiques, les jets à haute pression ou les balayeuses peuvent constituer une bonne solution (y compris pour éliminer les mousses). Sur les surfaces meubles, les outils mécaniques sont efficaces... selon les superficies de voirie, terrains de sports à entretenir sur le territoire communal, l'acquisition d'un matériel peut s'avérer être intéressante.

Les terrains engazonnés

Il est courant d'appliquer sur les terrains engazonnés des herbicides dits sélectifs, pour éliminer plantains, trèfles... ainsi que des produits fongicides (maladie du fil rouge...).

Certaines pratiques d'entretien limitent l'apparition des herbes indésirables :

- ▶ Choisir des variétés de graminées adaptées au sol et au climat, et ayant un bon pouvoir couvrant pour éviter les espaces nus, propices au développement des pissenlits et autres indésirables...
- ▶ Éviter le compactage du sol (alternance des passages de tondeuse, carottage...).
- ▶ Maîtriser l'arrosage et la fertilisation ; le choix de la stratégie de fertilisation doit être basé sur une analyse de sol réalisée régulièrement.

Ces méthodes permettent par ailleurs de favoriser la résistance du gazon à certaines maladies, qui peuvent même être évitées par la mise en place de méthodes préventives :

- ▶ Enlever et éliminer les déchets de tonte.
- ▶ Tondre avec des lames parfaitement affûtées.
- ▶ Éviter la dispersion des maladies par les outils en les désinfectant.

À Villefranche-sur-Cher (41), le terrain de football est entretenu sans pesticide depuis plusieurs années.



L'arrêté du 12 septembre 2006 impose le respect d'un délai de rentrée, période pendant laquelle aucune personne non protégée ne doit circuler sur une zone ayant subi un traitement phytosanitaire. Si aucune spécification n'est indiquée, ce délai est au minimum de 6 heures, et peut être plus long selon le produit utilisé.

A Olivet (45), la piste du terrain de base-ball est entretenue mécaniquement à l'aide d'un combiné multifonctions, équipé de dents pour travailler le sol, ainsi que de brosses et d'un rouleau pour l'aplanir.

Parmi les solutions mécaniques commercialisées, il est possible de trouver des outils dont la largeur de travail est adaptée à la configuration des sites sur lesquels il faut intervenir.



CONCEVOIR DES ESPACES PUBLICS POUR LIMITER LE RECOURS AUX PESTICIDES

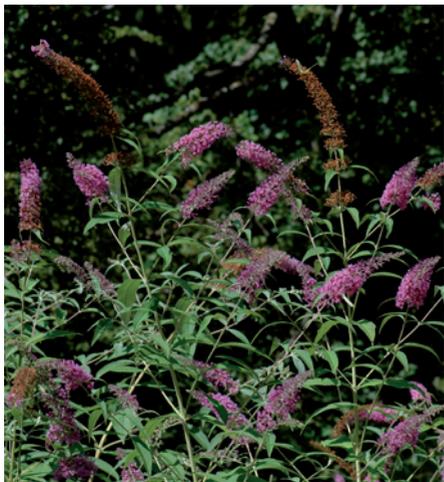
Réfléchir l'aménagement de nouveaux espaces publics et anticiper l'entretien qu'ils vont engendrer permet de limiter au maximum le recours aux pesticides. Cette réflexion doit être menée le plus en amont possible, dès la conception de nouveaux ouvrages et à chaque fois que des travaux sont envisagés.

Limiter les surfaces imperméables, créer des trottoirs enherbés, réaliser des parkings végétalisés, limiter les jointures et bordures, très prisées par la végétation spontanée... sont autant de solutions à envisager.



◀ A Mardié (45), les tours des bâtiments municipaux ont été imperméabilisés. L'entretien est ainsi simplifié, se résumant au passage de la tondeuse à cheval sur les pavés.

▲ Dans un quartier récent de Boigny-sur-Bionne (45), les cheminements sont en pente vers une zone enherbée, qui constitue une zone naturelle d'infiltration. L'absence de bordure et la pente empêchent la stagnation d'eau et de matières organiques, favorables au développement de végétation spontanée.



Limiter les risques en évitant l'implantation d'espèces végétales invasives, difficiles à gérer dans les massifs, et en dehors !

◀ L'arbre à papillons (*Buddleja davidii*) est un arbre très prisé pour son côté ornementale et l'attrait qu'il exerce sur les insectes. Toutefois il a tendance à se propager facilement et est devenu une espèce invasive en de nombreux endroits.

SAVOIR ARGUMENTER AUPRÈS DE LA POPULATION

Elus et agents des services techniques peuvent être pris à partie par les habitants de leur commune qui s'interrogent sur les évolutions qu'ils observent. Voici quelques réponses possibles à des questions récurrentes.

Vous ne désherbez plus devant chez moi : vous n'avez plus le temps ?

Nous ne délaissions pas certaines zones, mais nous avons fait le choix de réduire l'utilisation des produits herbicides afin de respecter la santé des habitants et de nos salariés et de préserver l'environnement. Cela signifie **un entretien différent** et des interventions espacées pour agir sur des herbes développées.

Mais utiliser des pesticides ponctuellement est sans danger...

C'est faux. Un seul gramme de pesticide (substance active) rend impropre à la consommation l'équivalent de la consommation en eau de 50 foyers de 4 personnes pendant 1 an.

Mais l'herbe, ça ne fait pas propre.

Les nombreuses vertus des herbes spontanées méritent d'être mieux connues. Ce ne sont finalement pas de « mauvaises » herbes. Les produits herbicides, eux, contaminent le sol, les eaux et l'air, et posent un véritable problème de santé publique, pas seulement pour les utilisateurs qui sont les plus exposés, mais aussi pour la population générale.

L'herbe est très haute ! Les pelouses sont moins tondues ?

L'herbe haute abrite une biodiversité très intéressante. Le développement des herbes, sur certains espaces choisis, n'est pas un défaut d'entretien mais la volonté de préserver la faune et la flore qui y élisent domicile. Pour répondre aux besoins des usagers, tout en préservant la biodiversité, ces zones seront fauchées mais moins souvent qu'auparavant.

Vous dites que la commune est en « zéro pesticide », mais ce n'est pas le cas, j'ai vu les agents traiter récemment.

La charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages » nous engage à atteindre à terme le « zéro pesticide ». Cependant avant de penser supprimer totalement l'utilisation de produits phytosanitaires, nous devons travailler sur la meilleure façon de remplacer les produits utilisés en testant les techniques proposées sur certaines zones. En dehors de ces « quartiers pilotes », nous continuons pour l'instant d'appliquer des herbicides mais en respectant les bonnes pratiques pour limiter l'impact sur la santé humaine et l'environnement.



Pour aller plus loin :

La Protection Biologique Intégrée permet de réduire au strict minimum l'utilisation de produits phytosanitaires, sous serres et en extérieur. Elle se pratique en utilisant des organismes vivants (auxiliaires), qui permettent de contrôler les populations de ravageurs.

La larve de chrysope (la mouche aux yeux d'or), utilisée en PBI, peut dévorer jusqu'à 500 pucerons au cours de son développement (environ 1 mois).



En extérieur, les pièges à phéromone permettent de suivre les populations de ravageurs, voire même d'atténuer une invasion.

Photo: piège à phéromone contre la mineuse du Marronnier, à Saint-Jean de la Ruelle.

Renseignements :

Loiret Nature Environnement

02 38 56 90 64 – sandrinepoirier.lne@orange.fr

www.loiret-nature-environnement.org/zero-pesticide

Opération soutenue par :

